

**LA GESTION INTÉGRÉE
DES ESPACES PATRIMONIAUX**

**THE INTEGRATED MANAGEMENT
OF HERITAGE AREAS**

MÉTHODE EN 5 POINTS
A METHOD IN FIVE POINTS

ICOMOS France

Éditeur :

ICOMOS France

Directeur de la publication :

Jean-François Lagneau, Président d'ICOMOS France

Directeurs de la rédaction :

Isabelle Palmi, directrice d'ICOMOS France

Jean-Pierre Thibault, animateur du groupe de travail ICOMOS France « *Sites paysages et espaces patrimoniaux* »

Coordination éditoriale et réalisation :

Anne-Sophie Barré, ICOMOS France

Comité éditorial :

Anne-Sophie Barré, Marc Gayda, Isabelle Palmi,
Anne-Françoise Pillias, Charlotte Pingoux,
Jean-Pierre Thibault, Claudine Zysberg,

Méthode en 5 points issue des échanges et réflexions du groupe de travail
ICOMOS France « *Sites, paysages et espaces patrimoniaux* »

Remerciements à Lassana Cissé pour sa contribution

ISSN 0297-3189

1^{ère} édition novembre 2020

Tous droits de reproduction réservés.

Photo de couverture

Cascades de Gimel, Gimel-les-Cascades © Anne-Françoise Pillias

**LA GESTION INTÉGRÉE
DES ESPACES PATRIMONIAUX**

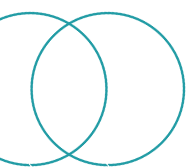
**THE INTEGRATED MANAGEMENT
OF HERITAGE AREAS**

MÉTHODE EN 5 POINTS
A METHOD IN FIVE POINTS

Cahier d'ICOMOS France #31



ICOMOS FRANCE



Réhabilitation et valorisation des sites naturels, bâtis et paysagers :

LA GESTION INTÉGRÉE DES ESPACES PATRIMONIAUX

UNE MÉTHODE EN 5 POINTS

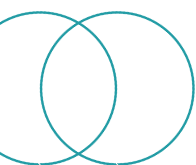
De même qu'il n'y a qu'une seule Convention du patrimoine mondial, il n'y a qu'un seul *patrimoine*, rassemblant patrimoine naturel et bâti de manière indissociable. Par conséquent, en lien étroit avec l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), son ONG-sœur auprès de l'UNESCO, ICOMOS France a développé un concept pratique rassemblant tous les espaces réglementairement protégés, à quel titre que ce soit, sous une seule dénomination, celle d'**espace patrimonial** ; il vous est proposé pour ces espaces une méthode de **gestion intégrée**, la GIEP.

On entend par espace patrimonial un territoire dont tout ou partie est couvert par une ou plusieurs protections réglementaires prévues par les codes du patrimoine, de l'urbanisme, de l'environnement ou par le code forestier¹.

Ces espaces font parfois l'objet de reconnaissances internationales au titre de la Convention du patrimoine mondial, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention de Ramsar, ou du programme « Man and Biosphere ».



Le Pont transbordeur, Échillais, France © ICOMOS France



Sources et origines de la méthode

Dans le cadre de ses différents séminaires et colloques organisé périodiquement², ICOMOS France et son groupe de travail des *Espaces patrimoniaux*, ont rencontré de nombreux élus soutenant des projets de territoires fondés sur des richesses patrimoniales aussi bien naturelles que culturelles.

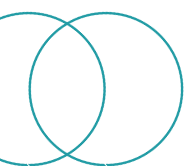
Ces rencontres ont révélé l'évolution de la perception qu'ont les élus locaux et les administrations de ces projets. Les réussites comme les difficultés rencontrées pour leur mise en œuvre ont directement fondé et inspiré le fil méthodologique qui vous est ici proposé.

¹ En France : monument historique, site patrimonial remarquable, espace et éléments archéologiques, site classé, Grand site de France, réserve naturelle nationale ou régionale, zone-cœur de parc national, parc naturel régional, propriété du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, espace naturel sensible d'un département, terrain d'un conservatoire régional d'espaces naturels, forêt de protection, forêt d'exception...

² Notamment aux Deux-Caps en 2009 à Maisons-Laffitte en 2013, et dans le cadre du Forum des Gestionnaires « patrimoines naturels et culturels, enjeux et synergies » co-organisé avec l'Atelier technique des espaces naturels, en 2016.

Il est également issu de 40 ans de retours d'expérience dans la mise en œuvre des projets Grands sites³, des réserves naturelles, des Parcs naturels régionaux, des Parcs nationaux et des espaces urbains protégés. Cette méthode est en phase avec les principes de gestion intégrée du patrimoine culturel énoncés dans la *Convention de Grenade du Conseil de l'Europe*⁴ ; avec les « *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* »⁵ et suit les recommandations de la *Convention d'Aarhus* sur la participation des habitants⁶.

Ce fil s'articule en cinq points déclinés dans un cadre général. Cet ensemble est conçu comme une aide à l'organisation et à la réflexion pour la réussite de vos propres projets. Ces recommandations sont à ajuster au contexte local par une analyse précise des modalités de travail les mieux adaptées à l'activité et au caractère propre du territoire concerné.



Le cadre général de la démarche

Les élus sont les principaux initiateurs et responsables de ces projets ; pour autant, ils ne travaillent pas seuls et des experts extérieurs, garants du travail de sauvegarde, de mise en valeur ou de réhabilitation entrepris, les conseillent utilement.

Le maintien ou l'amélioration du bien-être des communautés de site⁷ d'un espace patrimonial est un objectif fondamental dans ces projets. Le développement touristique et socio-économique sera donc conçu pour y contribuer. L'association de la population dès la première étape du projet et à chacune de ses étapes importantes, permet l'expression de ses usagers quotidiens et contribue à obtenir leur participation effective et leur soutien.

Le développement durable est le cadre de référence des projets territoriaux qui doivent toujours tenir compte des données environnementales, économiques, sociales et culturelles propres au territoire. Depuis des millénaires, les milieux naturels et les établissements humains coexistent et interagissent ; tenir compte de ce rapport nature-culture paraît essentiel dans la co-construction du projet.

La réussite de ce type de démarche dépend beaucoup de la mise en place d'une **gestion cohérente, participative, concertée et pérenne** associant les différents responsables et parties prenantes (acteurs du développement), si possible dans une structure unique.

3 Présentée de manière détaillée dans le *Petit traité des grands sites* publié par le groupe de travail aux éditions Actes Sud en 2008.

4 Signée en 1985. Texte à consulter sur : <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/granada-convention>

5 A consulter dans leur dernière mise à jour (2017) sur : <https://whc.unesco.org/fr/orientations/>

6 Le principe de participation des populations locales aux décisions impliquant l'environnement est reconnu à travers la *Convention d'Aarhus* de 1998.

7 Par communautés de site, le groupe entend l'ensemble des habitants, permanents ou résidents secondaires, et les commerçants, agriculteurs, forestiers ou artisans ayant leur activité dans la ou les communes du territoire patrimonial du projet.